COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 14 décembre 2021

<u>Présents</u>: Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Hominal Francis, Bosson Hervé, Von Arx-Dupraz Chantal, Ruhin Marie-Luce, Gaillard Laurent, Julienne Marcel, Morandi Loris, Charrat Michel, Dupraz Isabelle, Chiappani Mylène.

<u>Excusée</u>: Bisetti Mélodie. <u>Absente</u>: Gardrinier Jennyfer.

Mylène Chiappani est désignée secrétaire de séance.

Urbanisme

- Contentieux:
 - M. Martel (aux Reybaz) pour le dépôt de 13 containers sans demande d'autorisation et M. Beck (chez Barret) pour une construction faite sans demande d'urbanisme seront convoqués à la gendarmerie.
- OAP chef-lieu et terrain vers cimetière : la DDT nous accorde une subvention de 16'000€. Travailler cet objectif pour le début d'année. Tous les membres du Conseil Municipal feront partie de toutes les réunions. On avait budgété 30'000€ pour travailler avec M. Sartori.
- Proposition de Mme Derivaz (fille d'Alphonse Bosson) pour donation de terrains à la commune (des bois). La commune accepte.

Délibérations

- Délibération engageant des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022. (permet de payer les travaux d'investissement en début d'année).
- Délibération validant les avenants de la maîtrise d'œuvre pour la salle des fêtes :
 - N° 1 : le montant des travaux validés à l'ouverture des plis a augmenté par rapport à l'estimation initiale. Prévu 500 000 € H.T, validé 596 250 € H.T à l'ouverture des plis. D'où l'augmentation du forfait de maitrise d'œuvre qui en découle, soit +7 500 € HT.
 - N°2 : suivi du chantier non prévu au départ. Le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'études de structure) augmente la mission de 25 042 € HT.

Vote de subventions

- APE école maternelle intercommunale, Boëge : 20€ par enfant. 14 pour 2021, total 280€. (pour rappel en 2020, on avait versé 340€)
- Culottes Courtes, Boëge: 14 familles pour un total de 23 enfants.
 Selon AG du 18/11: 0.98€ x nbre d'heures x 23 enfants = 5684 €
- MFR, Bonne, 2 enfants de St-André scolarisés (Brand Lois, Forel Mathéo). 50€/enfant = 100 €
- Art'elier Nomade, Viuz: accompagnement en art thérapie individuelle ou en groupe pour aider les personnes ayant des soucis/problèmes personnels. Association à but non-lucratif, basée au centre de Viuz. Les 2 intervenantes ont remercié le conseil municipal pour la somme allouée de 300 €.

DIVERS

- Léman Habitat demande si le conseil municipal est d'accord d'appliquer l'augmentation des loyers de 0,38% dès le 01.01.2022. Vote : 13 POUR
- Renégociation des prêts pour 2022 : nous avons un prêt avec la caisse d'épargne avec un taux de 3.64 %. L'agence France local (AFL) propose ses services pour renégocier des prêts mais nous devons payer un droit d'entrée de 10'000 €. C'est un bon outil pour permettre de trouver les meilleurs prêts; marge de manœuvre intéressante; cela nous redonnerait une souplesse financière. Vote POUR à l'unanimité. Somme à payer en 1 fois en 2022. Vote : 13 POUR contracter l'AFL.
- Commémoration de la tragédie d'Habère Lullin le 19/12. 78ème anniversaire, Hervé ira.
- Travaux SRB programmés :
 - . réfection du réseau d'eau de la gendarmerie de Boëge au chef-lieu de St André en 2022.
 - . Collecteur assainissement et poste de refoulement Chez Calendrier en 2024.

Démantèlement de toutes les STEP de la vallée en 2023 - 2024

- Les Reybaz, procédure Laurent Donche pour le chemin (pont du Fresnay). En attente d'une plainte commune avec Boëge. Le dossier va être remonté au procureur.
- Baux ruraux : Laurent Donche a pris une avocate. Il a demandé le déplacement de l'audience au tribunal (problème de santé) toutefois le tribunal a statué sur sa demande et saisi le tribunal qui gère la liquidation de son exploitation. Nouvelle date d'audience le 07.01.2022.
- 2 parcelles à Planet A 1427 et 1428, appartenant à Louis Dupraz, sont à vendre, 2890 m2, au prix de 2000 €. Une personne de Bogève souhaiterait l'acheter pour faire de l'agropastoralisme. Il y mettrait des chèvres pour nettoyer le terrain. Laurent Detraz l'a reçu et lui a indiqué que ces parcelles sont en zone Natura 2000 et dans le périmètre du captage d'eau de la commune. La commune souhaite préempter pour ces 2 parcelles. Vote : 1 abstention, 12 POUR.